

# SportTir Club Marcillacois

Siège social : Mairie de Marcillac la Croisille

19320 Marcillac la Croisille

[www.sportirclubmarcillacois.fr](http://www.sportirclubmarcillacois.fr) Email [sportirclubmarcillacois@orange.fr](mailto:sportirclubmarcillacois@orange.fr)

Fédération Française de Tir. Ligue du Limousin, Comité de la Corrèze.

N° déclaration Préfecture : 121 du 01/02/1979

N° SIRET : 447 810 961 00014

N° Agrément Jeunesse & sport : 19 99 316 / S

N° Affiliation à la FFTIR : 2719130

## AVENANT AU REGLEMENT INTERIEUR

L'arrêté du 28 avril 2020 (NOR : INTA1933589A) fixe le nouveau régime de délivrance des avis préalables par la Fédération Française de Tir et entraîne de fait la disparition du carnet de tir FFTir.

La prise en considération de ces modifications a amené le Comité directeur du club à se réunir et à adopter une résolution permettant de continuer à pratiquer notre sport dans les meilleures conditions.

Le maintien d'un bon niveau de compétence et de connaissances des règles de sécurité implique aussi un minimum d'assiduité dans la pratique de notre sport. En conséquence, l'attribution d'un avis favorable à la délivrance de demande d'avis préalable (qu'il s'agisse de renouvellement ou d'acquisition) sera assujettie au respect de ces nouvelles dispositions.

Le Comité Directeur valide la décision de mettre en place à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2020, un « nombre de 6 tirs » au cours de la saison.

En conséquence ces épreuves, au nombre de six par saison, cumulées à une pratique régulière tout au long de la saison (enregistrée comme par le passé sur le carnet de présence) serviront de support à la prise de décision du Président pour la Validation des demandes d'avis préalables et Renouvellement de licences.

Nom :

Prénom :

Adresse domicile :

Tél :

eMail :

Date et Signature pour l'avenant au règlement intérieur